

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/389

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 24 juin 2021

OBJET :

GRDF

Montant de la redevance
d'Occupation du Domaine
Public Provisoire
(RODPP) des communes
par les chantiers de
travaux sur des ouvrages
des réseaux publics de
distribution de gaz

2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur Julien WHYTE, Conseiller délégué à l'entretien des bâtiments, expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur Julien WHYTE donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des Collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR = 0,35 x L

Où :

PR' exprimé en euros est le plafond de redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la Commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la Commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le coefficient de revalorisation pour l'exercice 2021 est de 1,09, soit la formule : $(0,35 \times L_n) \times \text{Coefm}$.

Le Conseil municipal ;
Entendu cet exposé ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 06/07/2021
Qualité : Signataire des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel